



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 01-283-107 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » (résiduel) visant à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements;

RÈGLEMENT RCA02-14006-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107;

RÈGLEMENT RCA04-14003-4 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107;

RÈGLEMENT RCA06-14001-18 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107 et d'abroger certains secteurs;

RÈGLEMENT RCA15-14007-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107;

RÈGLEMENT RCA18-14001-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'assurer la cohérence avec le Règlement 01-283-107 et de régir l'implantation des maisons de chambres, des hôtels et des hôtels-appartements.

En date du 11 mai 2020, des certificats de conformité au plan d'urbanisme ont été délivrés relativement à ces règlements.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site internet de la Ville de Montréal au www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont entrés en vigueur le 11 mai 2020.

Fait à Montréal, le 12 mai 2020.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : Site Internet de l'arrondissement